

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2002**

**Membres présents :**

M. Marc TOURNABIEN, Maire

M. Éric BUTTARD, Mme Évelyne LESIEUR, MM. Marc RAVIER, Marcel BOCHET, Jean-François THIAFFEY, adjoints

Mmes Bernadette BUFFAZ, Josiane CHOMAZ, Stéphanie FAVIER, Danielle GROS, Claude MACALUSO, MM. Philippe CANTIN, Serge DAL DOSSO, René DALLA COSTA, Bruno MEULLE, José VARESANO, Marcel VIARD

**Absents excusés :**

M. Daniel AMEVET (procuration à M. Marc TOURNABIEN)

M. Joël GROS (procuration à M. Éric BUTTARD).

**Secrétaire de séance :**

Mme Claude MACALUSO

En préambule à cette première réunion de l'année, M. le Maire tient à présenter ses meilleurs vœux à tous les membres du conseil et à leurs familles.

**1. Approbation compte rendu de la réunion du conseil du 06 décembre 2001**

Rectificatif : § 10. Régie Électrique :

Il fallait lire « le règlement intérieur » sera communiqué à tout nouvel abonné et non « les nouveaux statuts » comme indiqué.

M. le Maire précise toutefois que les statuts en question peuvent être consultés en mairie.

Hormis cette remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Mandatement des dépenses d'investissement sur le début de l'exercice 2002**

Le budget de l'exercice 2002 n'est pas encore voté, mais il y a cependant des factures à régler.

La loi autorise le conseil à n'engager, avant le vote du budget, que 25 % de la section investissement du budget de l'exercice de l'année N -1.

M. le Maire précise que cette somme doit être suffisante pour régler les factures en cours.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'engagement et le mandatement de ces dépenses.

**3. Natura 2000 : zonage au titre de la directive habitats et de la directive oiseaux**

Le Conseil d'État a annulé environ 500 zones déjà approuvées.

Une réunion d'information est prévue en sous-préfecture le 4 février prochain.

M. le Maire, en l'absence d'informations précises sur les modifications de périmètre, propose de reporter le vote à la prochaine réunion du conseil.

#### **4. Résorption emploi précaire – poste agent entretien**

Compte-tenu de la réorganisation des emplois communaux du fait de la mise en place des 35 heures, il est envisagé de créer un poste stable pour un agent d'entretien territorial, Mme Martine TRIBAL, déjà employée comme vacataire pour effectuer des remplacements et qui travaillerait désormais 40 heures/mois (diverses tâches ménagères + accompagnement car de ramassage scolaire).  
Sa qualification serait : Échelle 2 – indice brut 245.

M. le Maire propose de la mettre en stage, ce qui permettrait de la titulariser dans un an.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de ce poste.

#### **5. Désignation garants coupes affouagères**

3 garants de coupe ont pour mission d'accompagner les agents de l'ONF et de surveiller la délivrance des coupes.  
Ils peuvent être nommés pour un an ou pour la durée du mandat électoral.

Les garants de coupe actuels (et qui accepteraient que leur mandat soit renouvelé) sont :  
MM. Janin COUTAZ, Marcel FEAZ et Daniel AMEVET.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ces mandats, et ce, jusqu'à la fin du mandat électoral.

**NB** : M. le Maire rappelle que, selon une décision prise lors d'un précédent conseil, les conseillers ne se voient plus délivrer automatiquement un affouage mais qu'ils peuvent toujours s'inscrire s'ils désirent en bénéficier.

#### **6. Position Commune sur projet d'alternat dans les tunnels alpins**

Avant que ne s'engage un débat sur le sujet, M. le Maire rappelle que l'échéance de réouverture du tunnel du Mont-Blanc a encore été repoussée et que l'accident survenu au tunnel du Gothard a engendré un débat sur l'alternat.

Les communes de Maurienne se sont déjà positionnées, dans leur ensemble, pour refuser cet alternat et/ou toute discrimination entre les deux tunnels alpins.  
(il a été envisagé un alternat au Mont-Blanc mais pas au Fréjus ainsi qu'une ouverture du Mont-Blanc seulement aux véhicules légers).

Après en avoir longuement débattu, le conseil décide de prendre une délibération pour s'opposer à l'alternat dans les deux tunnels et demander la réouverture au plus tôt du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds.

Cette décision est approuvée par 18 voix pour et une abstention.

#### **7. Approbation modifications du P.L.U. (ex-P.O.S.)**

Les propositions de modifications approuvées par le conseil municipal ont fait l'objet d'une enquête d'utilité publique.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Le conseil doit maintenant valider ces modifications pour mise en application et validation définitive par la préfecture.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité par le conseil qui demande leur application anticipée, sans attendre le délai que requière habituellement la procédure.

## **8. Approbation délibérations Régie d'Électricité**

La Régie propose l'extension du poste d'agent statutaire de M. Thierry CARRAZ, pour le passer de temps partiel à plein temps.

Elle propose également pour cet agent l'octroi d'une prime équivalente à un treizième mois de salaire, ceci afin qu'il soit sur un plan d'égalité avec les autres employés communaux.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **9. Proposition de zonage pour subvention façades**

M. le Maire expose une analyse du bâti de la commune qui fait ressortir un total de 448 bâtiments cadastrés, dont 284 à rénover.

Après délibération, il est décidé de ne définir qu'un seul zonage (la totalité de la commune) et un taux de subvention unique, soit 20 % (avec un plafond au m<sup>2</sup> selon la nature des travaux).

Conditions d'obtention :

Remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par le CAL-PACT dans le cadre de l'OPAH pour les bâtiments habitables et habités.

Principe de fonctionnement :

Les subventions seront gérées par le CAL-PACT, après signature d'une convention avec la commune.

Une enveloppe globale annuelle sera fixée par la commune lors du vote du budget. Les subventions seront accordées par ordre d'arrivée des demandes et jusqu'à concurrence de la somme allouée au budget.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le démarrage de l'opération pourra se faire dès que la convention sera signée avec le CAL-PACT (probablement courant mars 2002).

Le conseil, à l'unanimité, autorise d'ores et déjà M. le Maire à signer ladite convention.

## **10. Demande achat parcelles communales Champ Marchand**

M. MEULLE, propriétaire des parcelles n° 1247 et 1248, et M. TOYE, propriétaire de la parcelle n° 1245, souhaitent acquérir une parcelle communale pour créer un accès à leur terrain respectif.

La commune leur proposera d'acquérir une partie de la parcelle n° 1246, aux conditions suivantes : terrain vendu jusqu'en limite de la voirie, au prix de 7,62 €/m<sup>2</sup> (50 F/m<sup>2</sup>).

Le conseil approuve par 18 voix pour et une abstention.

## **11. Comptes rendus réunions des syndicats et commissions communales**

M. Jean-François THIAFFEY fait le compte rendu de réunions de la commission Environnement.

➤ Illuminations :

Une première réunion, le 10 décembre 2001, a permis de définir les différents points de la commune qui seraient décorés et/ou illuminés pour les fêtes de fin d'année.

Une seconde réunion, le 14 janvier 2002, a eu pour but de faire le bilan et de décider des orientations pour les années à venir.

Il a été décidé, notamment :

- de mettre en définitif, dans chaque quartier, un sapin (ou pin) qui servira de support aux illuminations,
- d'abandonner la mise en place de sapins dans le rond-point du carrefour Sallière afin de préserver les plantations existantes,
- de mettre des fils lumière sur les différentes chapelles de la commune, le futur kiosque du square d'Italie et la tour de la bibliothèque,

- d'élargir progressivement, en partant d'un point défini, la mise en place des décorations.

➤ Fleurissement :

Il a été décidé :

- de maintenir le budget fleurs,
- de faire en sorte que le fleurissement 2002 soit plus réussi que le précédent ( ! ),
- de mettre l'arrosage automatique dans différents endroits (jardinières des ponts, espace vert Petita Via, tour).

➤ Aménagements :

Divers projets en cours : espace public devant le restaurant Le Lancheton, fontaine du Claret, décharge et talus du Clos des Vignes, ...

Une décharge intercommunale de matériaux inertes verra prochainement le jour dans une ancienne carrière à l'amont de Saint-Jean-de-Maurienne.

- Projets :
- aménagement du four de Serpolière,
- poursuite des travaux d'entretien et de balisage des chemins.

## **12. Questions diverses**

### **Vente Roger Poingt**

M. Poingt propose de vendre son bâtiment à la commune.

Possibilité pour la commune de l'acquérir et d'obtenir des subventions pour le réhabiliter aux fins d'y installer une autre entreprise.

L'ensemble a été estimé, il y a 2 ans, par les Domaines à 630 000 F environ ( $\pm$  96 000 €).

Le conseil est d'accord sur le principe ; le projet sera rediscuté ultérieurement si M. Poingt maintient sa proposition.

### **Vente Perotto – Pradera/Lenert**

Ces personnes proposent à la commune d'acquérir une maison rue du Bourg pour la somme de 27 400 €.

Si la commune achetait ce bâtiment ce serait pour le démolir. Le conseil estime donc que ce prix est trop élevé.

### **Achat Prignon**

M. Prignon souhaite acquérir la maison Goffo rue du Bourg que la commune est actuellement en train d'acheter.

Le conseil se propose de réfléchir au projet (à voir plus précisément en commission de travaux) pour donner une réponse lors de la prochaine réunion.

### **Journée ski**

A la demande de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, une journée ski, pour les élus, sera organisée le 17 mars 2002 aux KARELLIS.

Mme Josiane CHOMAZ se charge de l'organisation. Des précisions seront données ultérieurement sur le déroulement de cette journée.

### **Compte rendu de réunions du conseil**

M. Marc RAVIER signale qu'une remarque lui a été faite sur la non-diffusion dans la presse locale de l'intégralité des comptes rendus de réunions du conseil.

M. Éric BUTTARD précise que les comptes rendus sont transmis, dans leur intégralité, au Dauphiné Libéré, à La Maurienne et à Alliance Multimédia.

Les journalistes seuls décident de les retranscrire entièrement ou non.

**Erratum** – Dans le « le Marshyan Grône » bulletin d'information n° 4 de janvier 2002, des inversions se sont produites entre les photos des mariés et leurs légendes.

Toutes nos excuses aux personnes concernées.

Un rectificatif sera fait dans le prochain bulletin.